

Stratégie minière

Le plan d'attaque de Rabbah

● Assainissement du patrimoine minier, modernisation du cadre législatif, accélération du rythme de la production de la cartographie géologique... Pour donner un coup de boost à la stratégie de développement du secteur minier, qui traîne le pas depuis son lancement en 2013, le département de tutelle a ouvert plusieurs chantiers.



Aziz Rabbah veut donner un coup d'accélérateur à la stratégie de développement du secteur minier. Lancé en 2013 sous l'ère Fouad Douiri avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2025 (voir encadré), le plan de développement de cette filière est encore à la traîne. Un coup de pied dans la fourmière est donc le bienvenu. Modernisation du cadre législatif et réglementaire, accélération du rythme de la production de la cartographie géologique, restructuration de l'activité minière artisanale, assainissement du patrimoine minier... Plusieurs chantiers sont ouverts pour donner une nouvelle impulsion à cette stratégie.

Assainissement

Ainsi, s'agissant de l'assainissement du patrimoine minier national, les statistiques du ministère de l'Énergie, des mines et du développement durable indiquent que le nombre actuel de titres miniers est de 7.023, répartis sur tout le territoire national. Mais le constat est que leur exploitation

ne se fait pas dans les règles de l'art. «L'analyse de la situation du patrimoine minier national a permis de constater que dans environ 80% des permis de recherche, les travaux ne sont pas menés de manière optimale», indique-t-on auprès du département de Aziz Rabbah. Cette situation impacte négativement le développement du secteur minier national et entrave la découverte de nouveaux gisements. Pour rectifier le tir, le ministère de tutelle a concocté un programme d'assainissement du patrimoine minier national. Plusieurs objectifs y sont fixés: professionnaliser le secteur, libérer les permis non actifs et par conséquent rendre les zones couvertes par ces permis libres à la recherche, lutter contre la spéculation, attirer de nouveaux investissements...La mise à

jour de la situation du patrimoine minier a révélé plusieurs aberrations. Ainsi, une première liste a recensé 1.404 permis irréguliers dont 23 permis d'exploitation. «Ces permis ont été annulés et leur liste a été envoyée au Secrétariat général de gouvernement pour sa publication au Bulletin officiel dans l'objectif de les réattribuer à de nouveaux investisseurs conformément à la réglementation en vigueur», précise le ministère de tutelle, qui estime que cette opération va rendre plus de 20.000 km² libres à la recherche, et à la disposition des investisseurs du secteur.

Restructuration

Le département de Rabbah veut également mettre de l'ordre dans l'exploitation des mines. En effet, il admet que l'exploitation artisa-

nale est parvenue à ses limites étant donné que les minéralisations deviennent de plus en plus profondes, nécessitant des moyens et des méthodes de mise en valeur avancés dépassant largement la capacité des artisans. De ce fait, pour redynamiser l'activité minière dans cette région et l'aligner sur les autres régions du royaume, la restructuration de l'activité minière artisanale s'impose. Cette restructuration déjà initiée par la publication de la loi 74-15 relative à la région minière de Tafilalet et de Figuig, qui entrera en vigueur en septembre prochain, vise l'ouverture de la région aux investisseurs et la relance de l'activité minière dans la région, tout en sauvegardant les droits et les intérêts des artisans. Autre chantier, et non des moindres, la cartographie géologique. Le département de l'Énergie et des mines est actuellement doté, dans sa nouvelle structure, d'une Direction centrale chargée de la géologie. Cette entité a mis en place une feuille de route déclinant sa vision en projets cartographiques concrets. «Le but recherché est d'accélérer le rythme de la production cartographique pour rattraper le retard accumulé au fil des années en matière de cartographie géologique, outil incontournable pour la connaissance des potentialités minières que recèlent le sol et le sous-sol nationaux. Il s'agit aussi de mettre à la disposition des investisseurs une infrastructure géologique appropriée et fiable couvrant tout le territoire national», explique le ministère de l'Énergie et des mines. Par ailleurs, la réforme du cadre législatif se poursuit à travers la modernisation de l'ancienne législation qui remonte aux années 50 et son adaptation avec les évolutions qu'a connues le secteur minier. Un premier pas a été franchi avec la nouvelle loi n°33-13 relative aux mines, entrée en vigueur le 23 mai 2016.

PAR **TARIK HARI**
t.hari@leseco.ma

Objectifs à l'horizon 2025

- **Tripler le chiffre d'affaires du secteur à plus de 15 MMDH;**
- **Multiplier par 10 le volume d'investissement dans l'exploration et la recherche minière à près de 4 MMDH;**
- **Doubler les emplois générés par le secteur (hors phosphates) à plus de 30.000 emplois directs.**